

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement paysager du carrefour giratoire de Magenta plage et de ses abords

P.J. : - 1 plan
- 1 projet de délibération

L'agencement du carrefour giratoire de Magenta plage a été livré aux administrés en 2007.

Après les travaux de voirie, la seconde étape consiste en l'aménagement paysager du giratoire et de ses abords assuré par la Subdivision Espaces Verts de la Division Environnement, Propreté, Espaces Verts.

Le giratoire sera traité en massifs d'arbustes en forme de vagues et dont la hauteur va croissante. Des roches décoratives d'une rareté exceptionnelle du même aspect que celui des roches de Koumac et de Hienghène agrémenteront cet aménagement paysager.

Les abords seront plantés de pelouses ornées d'arbres du bord de mer, l'ensemble assurant le lien paysager entre le centre-ville et les plages touristiques de Nouméa.

Ces travaux répartis sur 3.800 m² débuteront fin septembre 2008 pour une durée de 4 mois.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire 2008, le marché sur appel d'offres ouvert correspondant avec le soumissionnaire qui aura été retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour la réalisation de cet aménagement paysager.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 15 juillet 2008

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le mardi 12 août à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Eliette COGNARD
		Gaël YANNO	M.	Steeve NEWLAND
	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU	Mme	Maryse BRIATTE
	M.	Michel VITTORI	Mme	Maraéa NEA
	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	M.	Mikaélé SEA
	Mme	Francine BEYNEY	Mme	Tiaré LE GOFF
	Mme	Dominique KORFANTY	M.	Bill YAMAMOTO
	MM.	Jean-Claude DOUDOUTE	Mme	Sonia LAGARDE
DATE DE CONVOCATION		Gérard VIGNES	M.	Christophe CHEVILLON
05.08.2008	Mme	Christiane TERRIER	Mme	Jacqueline BERNUT
	M.	Charles ERIC	M.	Frédéric DE GRESLAN
	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI	Mme	Kareen CORNAILLE
	Mme	Virginie RUFFENACH	MM.	Jean VANMAI
DATE D'AFFICHAGE	MM.	Laurent CASSIER		Jean-Pierre DELRIEU
06.08.2008		Luc DEVILLERS	Mme	Michèle LEURS
	Mme	Christine POELLABAUER	M.	Atolomako Marco PULUIUEVA
	MM.	Jean-Robert MONNIER	Mme	Nicole FURIC
		Kanyan Marc CASE	Mme	Pascale DALY
	Mlle	Sabrina KUMAR	M.	Michel CROMBEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Gloria OUTU
	Mme	Pascale CERTA	M.	David TEVAN
	Mme	Marguerite KATEA	Mme	Lola LOMONT
	Mme	Mireille LEVY		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme	Malia MAUGATEAU	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
		M.	Philippe CASSIER	M.	Eric ESCHEMBRENNER
		Mme	Sylvie GRANDJEAN	Mme	Marie-Laure LAFLEUR
Nombre de présents	: 45	M.	Karl-Stephan VIANNENC		
Nombre de votants	: 49				
(4 procurations)					

SORTIE DE :

M. J.C. BRIAULT

Mademoiselle Sabrina KUMAR a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2008/982

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour l'aménagement paysager du carrefour giratoire de Magenta plage et de ses abords

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 12 AOUT 2008

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2007/1465 du 20 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2008/966 du 12 août 2008 relative au budget supplémentaire 2008 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2008/91 du 15 juillet 2008,

La Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie entendue en séance du 24 juillet 2008,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget supplémentaire 2008, le Maire est autorisé à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres pour l'aménagement paysager du carrefour giratoire de Magenta plage et de ses abords.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 12 AOUT 2008

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.G.S.T. (D.E.P.E.V.)	-	1
AFFICHAGE	-	1